

FORMATION EN LIGNE (WEBINAIRE)

DROITS QUOTIDIENS ABSL

LE SERVICE QUI INSCRIT UN TRAVAILLEUR SOCIAL À NOS FORMATIONS
LE PARTICIPANT = LE TRAVAILLEUR SOCIAL INSCRIT À NOS FORMATIONS

Nos conditions générales s'appliquent aux formations juridiques en ligne (webinaires) que nous organisons pour vos travailleurs sociaux.

NOS FORMATIONS

1. Comment se déroulent nos formations en ligne (webinaires)

Nos formations en ligne (webinaires) sont :

1. animées par un juriste de Droits Quotidiens qui peut être accompagné d'un expert de terrain (avocat, notaire, juge, huissier de justice, etc.) ;
2. basées sur des mises en situation concrètes et l'analyse de documents-types ;
3. interactives et dynamiques grâce à des animations, des jeux, des sondages, etc.

Les formations en ligne (webinaires) se font via une plateforme web. Quelques jours avant la formation en ligne (webinaire) le participant reçoit un mail avec un lien pour se connecter au moment de la formation.

2. Quel support procurons-nous ?

Le participant reçoit :

1. Un support écrit, cela peut être un powerpoint, un syllabus, des tableaux récapitulatifs et/ou des schémas de synthèse.
2. Un accès à notre site internet www.droitsquotidiens.be qui contient :
 - plus de 2000 questions / réponses rédigées en langage juridique clair ;
 - un lexique de plus de 500 termes juridiques ;
 - des modèles de documents (lettres, conventions, requêtes, etc.) ;
 - des outils pédagogiques ;
 - des schémas explicatifs ;
 - des tableaux de synthèse ;
 - des actualités juridiques ;
 - des liens vers les législations et réglementations en vigueur ;
 - des renvois vers d'autres sites de référence.

Dans les jours qui suivent la formation, le participant reçoit un code d'accès sur son adresse email. L'accès au site est valable 1 mois à partir de l'envoi du code.

Si le participant s'inscrit à plusieurs formations au cours de la même année, il ne reçoit qu'une seule fois un code d'accès après sa première formation.

3. Des newsletters mensuelles annonçant les nouveautés juridiques en lien avec le travail social.

INSCRIPTION

3. Comment s'inscrire ?

Vous devez compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site. Vous devez compléter un formulaire pour chaque participant que vous inscrivez.

Une confirmation d'inscription est envoyée automatiquement après votre inscription en ligne.

Les informations utiles comme l'horaire de la formation y sont reprises. Ces informations se retrouvent également sur le site www.droitsquotidiens.be.

PRIX

4. Quel est le prix de nos formations en ligne (webinaires) ?

Le prix par formation en ligne (webinaire) et par participant est de :

- 90 EUR pour un webinaire long (3h)
- 50 EUR pour un webinaire court (1h30)

Le prix de nos formations est exonéré de la TVA (article 44§2 4° du Code de TVA).

5. Quand devez-vous payer votre inscription ?

Les formations sont payables au moment de l'inscription.

Dès que l'argent est crédité sur le compte BNP Paribas Fortis de Droits Quotidiens (BE50 2710 0825 3318, GEBABEBB), un e-mail de confirmation vous est envoyé et sera suivi d'une facture.

Seul le paiement confirme l'inscription.

Toute participation peut être annulée au plus tard 30 jours avant le début de la formation ; passé ce délai, la facture reste due.

6. Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec la facture ?

Vous devez nous adresser votre réclamation par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Vous avez un délai de 10 jours après la réception de la facture pour nous envoyer votre réclamation.

Si vous ne nous avez pas envoyé de réclamation, la facture est considérée comme acceptée.

Nous privilégions le dialogue pour résoudre toute difficulté.

7. Le participant reçoit-il une attestation de présence ?

Oui, à la fin de chaque journée de formation, une attestation de présence est remise au participant.

Les formations Droits Quotidiens permettent d'obtenir le subventionnement pour la formation continuée des travailleurs des services de médiation de dettes en Région wallonne.

Si vous travaillez dans une asbl qui dépend de la commission paritaire 329.02 ou 329.03, le Fonds social socioculturel et sportif peut intervenir dans la prise en charge de votre inscription à nos formations (www.fonds-4s.org).

ANNULATION

8. Pouvez-vous annuler votre inscription ?

Oui.

Si le participant ne peut pas assister à la formation à laquelle vous l'avez inscrit, vous devez nous avvertir par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Vous avez le choix :

- soit vous remplacez le participant à la formation par un autre travailleur social de votre service ;
- soit vous reportez l'inscription du participant à une autre formation ;
- soit vous annulez l'inscription.

Dans ce dernier cas, si vous annulez :

- plus d'un mois avant la date de la formation, nous vous remboursons le prix de la formation en retenant un forfait administratif de 15,00 EUR par inscription et par formation ;
- moins d'un mois avant et jusqu'au jour de la formation, nous ne vous remboursons pas le prix de la formation. Il reste dû.

Nous privilégions le dialogue pour résoudre toute difficulté.

9. Pouvons-nous annuler une formation ?

Oui.

Nous pouvons annuler une formation, par exemple, en raison d'un nombre trop peu important de participants, ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, si vous avez déjà payé le prix de la formation nous vous le remboursons dans sa totalité.

DROIT D'AUTEUR

10. Pouvez-vous reproduire nos contenus ?

Notre site internet (contenu et structure) et nos supports de formation sont protégés par le droit d'auteur.

Vous pouvez reproduire, copier, distribuer, communiquer nos contenus mais à certaines conditions.

Vous ne pouvez pas modifier nos contenus.

La reproduction, la copie, la distribution, la communication des questions/réponses juridiques en langage clair, des documents types, schémas, tableaux et supports de formation peut se faire sans notre accord préalable.

La reproduction, la copie, la distribution, la communication doit toujours mentionner :

- l'auteur du contenu et le logo: Droits Quotidiens asbl ;
- la date de mise à jour.

Aucune reproduction, copie ne peut être vendue ni faire partie d'un service payant.

Nos conditions respectent la Creative Commons.

RÉSOLURE UN CONFLIT

11. Que pouvez-vous faire en cas de désaccord ?

Prenez contact avec nous et exposez-nous votre point de vue par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Nous privilégions le dialogue pour résoudre toute difficulté.

Si le dialogue n'a pas pu mener à la solution du conflit, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Namur sont compétents pour le résoudre.

Votre inscription est soumise au droit belge.

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

12. De quelle protection de la vie privée bénéficiez-vous ?

Vos données personnelles sont collectées par le formulaire d'inscription que vous avez complété. Elles sont utilisées uniquement dans le but :

- de vous communiquer le code d'accès à notre site internet ;
- de contrôler la validité de votre affiliation ;
- de mesurer le volume d'activation de nos services ;
- de vous envoyer des informations liées à nos activités.

Vous nous autorisez à renseigner notre collaboration et à mentionner votre nom ainsi que votre logo sur :

- notre site www.droitsquotidiens.be ;
- notre page twitter ;
- notre linkedin ;
- nos supports commerciaux liés à Droits Quotidiens.

Vous nous autorisez à enregistrer le webinaire et à rendre cet enregistrement accessible aux participants de la formation.

Vous pouvez lire notre politique générale de protection des données personnelles sur la page d'accueil de notre site.

MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

13. Pouvons-nous modifier les conditions générales ?

Oui.

Nous pouvons modifier les conditions générales de votre inscription.

Dans ce cas, nous vous informons, par email, au moins 2 mois avant la mise en application de la modification.

Si les nouvelles conditions ne vous conviennent pas, vous pouvez annuler votre inscription.

Pour cela, vous devez nous envoyer votre demande par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Dans ce cas, si vous avez déjà payé le prix de la formation nous vous le remboursons dans sa totalité.